

Une Actualité chargée dans cette période d'été a nécessité une rencontre de trois heures vendredi 24 juillet entre la DSF et les organisations syndicales Snadgi-CGT, Snui-Solidaires et Fo.

---

### A l'ordre du jour :

- « l'accident » d'une collègue sur le site de la direction
  - des dysfonctionnements suite à un incident électrique au Mirail le 15 juillet,
  - l'urgence d'affectation d'agents sur des postes vacants à la gestion de la cité,
  - le plan de prévention face à la grippe A(N1H1)
  - la campagne de renseignements téléphonés du 17 août au 18 septembre.
- 

De source médicale, l'état de santé de notre collègue est stabilisée. Cet agent devra subir une opération suite aux nombreuses fractures aux jambes. Les secours, ainsi que le médecin de prévention, les assistantes sociales, sont intervenus rapidement lors de l'accident. La direction a communiqué auprès de tous les agents du site, et mis à disposition une cellule d'écoute et de soutien psychologique. Une enquête de police est en cours et l'Inspecteur d'Hygiène et de Sécurité a été sollicité.

La gravité des faits a donné lieu à un échange long et constructif en terme d'action médico-sociale et notamment du dispositif d'aide aux agents en difficulté ; nous avons déploré que lors du CHS du 2 juillet, nous n'avons pas pu avoir connaissance du rapport annuel 2008 du médecin de prévention, point pourtant inscrit à l'ordre du jour. Nous ne disposons toujours pas, à aujourd'hui de ce document.

## **SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**

Le nombre d'agents en difficultés, la progression de la souffrance au travail ne peuvent rester sans réponses ; **nous avons renouvelé nos propositions, demande de CTP-CHS, examen en amont des dossiers d'agents avant la mise en retraite invalidité, de dispositifs d'aides en urgence.**

Dans ce cadre, il nous est fait état de la proposition de M FERRALI de réunir les organisations syndicales pour examiner les situations personnelles des agents en difficultés pour trouver ensemble les meilleures solutions.

Nous donnons un accord de principe à condition qu'il s'agisse d'aller dans le sens de l'intérêt des agents et d'écarter systématiquement toute solution à caractère d'exclusion(financière ou personnelle).

L'administration accepte notre proposition d'évoquer les dossiers des agent(e)s avant leur passage en commission de réforme. **Ces commissions de réformes ont de lourdes incidences pécuniaires et sur les droits à la retraite des collègues concernés.**

Suite à notre demande, la DSF s'est engagée à nous communiquer les résultats départementaux de l'enquête nationale IPSOS, sur les conditions de travail, réalisée en 2007 auprès des agents de l'ex DGI.

La notion de qualité de vie au travail englobe :

- Niveau des emplois par rapport aux charges de travail.
- Ergonomie des postes de travail (superficie des espaces de travail, environnement sonore et visuel...)
- Conditions d'exercice des missions (accueil du public, moyens matériels mis à disposition)
- Action sociale (logement, restauration...)
- Le traitement social individualisé en faveur des collègues en souffrance
- La qualité du dialogue professionnel avec la hiérarchie pour prévenir toutes situations de stress et de conflit.

**A l'image de ce qu'il existe au Trésor, grâce à l'intervention des camarades du trésor, le SNADGI CGT a réitéré sa demande de mise en place d'un groupe de travail local chargé de travailler sur les questions de souffrance au travail et de qualité de vie des agent(e)s au travail.**

Cette proposition formulée, de longue date par le syndicat, vise à traiter concrètement et efficacement les situations d'urgences sociales et les cas de souffrance au travail.

**Il s'agit de travailler à l'élaboration d'un réel plan avec des objectifs précis visant à améliorer la qualité de vie des agent(e)s au travail.**

**M MORVAN nous assure qu'il se rapprochera de la Trésorerie Générale pour se renseigner sur les possibilités de mise en place de ce groupe de travail dans le cadre de la constitution de la nouvelle DRU.**

## **INCIDENT SURVENU AU MIRAIL**

**Le 15 juillet, une défaillance générale du système électrique de l'hôtel des Impôts du Mirail a contraint à procéder à l'évacuation hors des locaux des personnels et à ne pas assurer la réception du public durant la matinée.**

Alors que l'électricité a pu être rétabli dans le quartier par les services d'ERDF, le dépannage de l'immeuble des impôts a du être différé en raison du manque de conditions de sécurité électrique requises.

**Pourtant en 2004, une entreprise privée avait été sollicitée pour vérifier l'installation électrique. Celle-ci n'avait détecté aucune anomalie!!!**

Ce nouvel incident confirme les mises en gardes répétées des organisations syndicales sur l'état de dégradation général du bâtiment et les menaces potentielles qu'il en résulte pour la sécurité sanitaire et corporelle des collègues et des usagers. **C'est aussi l'absence du respect de consignes claires, de l'évacuation de l'immeuble, de mise en sécurité des agents le 15 juillet qui a motivé notre colère.**

**Pour sa part, la Direction indique qu'il n'existe aucun danger de nature à compromettre la sécurité des agents et les usagers du site.**

**Suite à notre intervention, la Direction s'est engagé à demander à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité de rédiger un rapport sur le sujet et de nous le fournir dès la rédaction des conclusions.**

**Dans ce type de situation, nous préconisons aux collègues de mettre en œuvre systématiquement les consignes d'évacuation et d'utiliser la procédure d'alerte en notifiant par écrit tout événement ou tout élément jugé potentiellement dangereux ou n'obéissant pas aux règles de sécurité élémentaire.**

**Le droit d'alerte est une procédure contraignant juridiquement l'administration à solutionner immédiatement les problèmes signalés.**

## **GESTION CITE**

**A la suite du mouvement national de mutation des cadres C, 4 postes sont non pourvus au service de gestion de la cité. Ce service transféré au domaine, dépend de la CP.**

**Les règles de gestion en vigueur indiquent que les postes restés vacants sont offerts aux agents de la DGCP dans les mouvements nationaux ou locaux.**

Conformément à la demande antérieure de la CGT impôts et trésor auprès de la CP et de la DSF, nous avons demandé à la DSF de coopérer avec la CP pour faire aboutir la demande d'affectation d'un cadre C de La réunion.

De même, un agent berkanien de la CP pourrait être affecté au remplacement d'un agent en congés dès début août.

- ✓ **La DSF nous a stipulé que ces questions relevaient de l'autorité de CP. Suite à ces explications, nous avons interpellé au téléphone la CP qui nous a répondu que cela dépendait de.... la DSF.**
- ✓ **Nous avons exigé une réponse rapide et claire dans l'intérêt des agents.à suivre....**

## **PANDEMIE GRIPPE A(H1N1) :**

### **Le 21 juillet 2009, la DGFIP a informé les organisations syndicales de la situation actuelle :**

- **1 cas avéré dans le département de l'Yonne. Après 3 jours de fermeture du SIE d'Avallon et traitement sanitaire des locaux, l'activité a repris. L'accueil au public est actuellement fermé et la réception des usagers est limitée aux rendez-vous. La visite du médecin de prévention est imminente.**
- **2 cas suspects non encore confirmés sur les départements de la Haute Vienne et de l'Oise.**

Suite à cette information, la CGT a interrogé la DGFIP sur les mesures d'anticipation en cas de survenue d'une « pandémie grippale ».

**En effet, le plan national « pandémie grippale » recommande aux entreprises et aux administrations d'élaborer un plan de continuité de leur activité. Celui-ci consiste à prendre les mesures d'organisation pour permettre la poursuite d'une activité, tout en protégeant le personnel présent sur les lieux de travail.**

**Au delà des questions sanitaires et des mesures d'hygiène et sécurité il est prévu que le dialogue au sein de l'entreprise (ou de l'administration) devra permettre de résoudre au mieux les problèmes pratiques causés par la pandémie, telles que la garde d'enfant ou de proche malade ... Ce dialogue est d'autant plus nécessaire que les instructions préexistantes ou la circulaire sur les règles de vie quotidiennes dans les services fusionnés du 6 mars 2009 ne prévoient pas une telle situation.**

En Haute-Garonne, la Trésorerie Générale a communiqué un plan de prévention aux agents du Trésor.

**Pour la DSF, le plan de prévention départementale sera finalisé et communiqué au 30 août ; il comportera plusieurs volets (liste des services en priorité de fonctionnement, mesures de précaution individuelles et collectives, mise à jour des coordonnées des agents, suppression des réunions si besoin, etc..... Celui-ci est réalisé en étroite collaboration avec le médecin de prévention.**

**Un kit matériel sera mis à disposition de tous les agents (savon anti-scéptique (solution hydro-alcoolique), masques, gants jetables, poubelles hermétiques avec sacs jetables munis de liens de serrage, spray pour les poignées de portes, mouchoir en papier)**

La Direction assure que les stocks sont suffisamment approvisionnés pour que tous les agents en soient pourvus. Des masques ont été commandés et seront à disposition à la direction.

**Nous avons dénoncé les dernières recommandations qui se souciaient beaucoup de l'impact de la pandémie sur la crise, plutôt que de mettre en place des mesures de prévention.**

**D'un point de vue de l'hygiène, nous avons insisté sur la nécessité de débloquer des moyens supplémentaires pour l'amélioration immédiate des nettoyages des locaux.**

## **Crédit d'impôt exceptionnel**

**Au mois de mai, à l'approche du deuxième tiers, le gouvernement a annoncé une réduction importante de celui-ci en faveur des foyers modestes ; les avis d'imposition vont sortir mi-août et on va réclamer de l'argent à une grande partie des contribuables.**

**Certains devront désormais régler un solde bien plus important qu'habituellement.**

**En effet, les contribuables dont les revenus ont augmenté en 2008 et qui sortent de la dernière tranche cette année devront s'acquitter à la fois du second tiers et de l'impôt en lui même. La réduction d'impôt pour 2009 avait été initialement calculé sur les revenus perçus en 2007.**

**Gentiment, il leur sera accordé 6 mois de délai pour payer... et il leur sera donc même permis de régler leur dernière échéance du délai de paiement en même temps que le premier tiers en 2010 ou avec les premiers prélèvements de leur mensualisation... en voilà une belle faveur...**

Le projet de note de la Mission Relation Usagers du 9 et 10 juillet, communiqué aux chefs de services le 11 juillet prévoit de reconduire les centres de renseignements téléphonés de la campagne IR, en soutien aux CIS (Centre Impôt Service).

**A ceci près que leur mise en place est bien différente du processus habituel de la campagne IR puisque la mesure touche aussi bien l'assiette que le recouvrement de l'impôt.**

Dans le Val de Marne, déjà constitué en DLU, les agent(e)s des deux filières sont mis à contribution.

**En Haute-Garonne, seuls les collègues des Centre des Impôts de la Cité, de Rangueil, de Muret, et de la direction sont sollicités.**

Pour autant, les collègues du trésor ne seront pas épargnés par les appels téléphoniques des redevables et l'explosion des demandes contentieuses et des délais de paiement à traiter.

**Sur ce sujet, la TG reste étrangement muette. La CGT TRESOR a donc sollicité une audience auprès de leur Direction pour tenter de leur délier la langue.**

**Cette campagne téléphonique se déroulera du 17 août au 18 septembre.**

**Cherchant à minimiser la réduction des effectifs occasionnée par les vacances estivales, la Direction pronostique le faible nombre d'appels auxquels seront confrontés les agents présents et affectés aux missions de renforts téléphoniques.**

Dans ces conditions, pourquoi les départements choisis sont t'ils réquisitionnés à compter du 17 août, si les besoins ne sont pas si criants ?

**La Direction précise que les missions liées au CRT sont prioritaires sur toutes les autres.**

**N'hésitant pas à assaisonner les coulevres pour les rendre encore plus savoureuses et bien que concédant que les CRT engendrent des charges de travail supplémentaires, la Direction Locale, fidèle à l'idéologie de l'autruche pratiquée à BERCY, minore leurs impacts sur le fonctionnement et la gestion régulière des services évacuant par la même occasion les périodes de pointe et l'afflux aux guichets générés par les échéances de la rentrée.**

La Direction nous assure que l'ensemble des agents est informé par l'existence du dispositif. Nul ne doute que les collègues qui sont parti en vacances et de retour pour le 17 août auront eu le loisir de consulter leurs messageries LOTUS sur la page.

Pour notre département, ce dispositif sera mis en place progressivement sur la base de 14 agents par jour, de 9h à 17h avec des demi-journées de formation.

L'accueil téléphonique devrait être organisé autour d'un système de rotation entre les agents par tranche horaire. Une note locale fixant les modalités d'organisation devrait être porté d'ici peu à la connaissance des chefs de service et des collègu(e)s (à trois semaine du début de la campagne, il serait peut être temps).

**Concernant la question de la rémunération, les modalités et le montant n'est toujours pas fixé.** (Il est vrai qu'il est très vulgaire de parler d'argent.) Simplement, une enveloppe globale sera à répartir.

Nous avons tenu à dénoncer le fond et la forme de cette mesure fiscale de soutien du pouvoir d'achat, issue de la conférence sociale du 18 février. **Cette nouvelle mesure inepte n'a d'égal que son caractère démagogique pour dédouaner le patronat et exonérer le gouvernement de toutes véritables négociations sur l'augmentation des salaires.**

Si les agents doivent appliquer les dispositions du législateur, ils ne sont pas chargés de la communication de l'Elysée !!

**La mise en place en catimini du CRT va provoquer une adaptation dans l'urgence des services dans un contexte déjà très tendu de réception physique et téléphonique dans des sites en sous effectif et aggraver des conditions de travail de plus en plus difficiles.**

**Comme, nous l'avons fait remarquer ironiquement à la Direction, pourquoi ne pas envisager d'aller plus loin dans la destruction des services publics, en généralisant les plate-formes téléphoniques pour tout et n'importe quoi !!!**

**Dans les conditions qui nous sont imposées, le SNADGI CGT exige le retrait du CRT.  
Le SNADGI CGT entend mener la discussion avec les agents pour déterminer leurs revendications.**